L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Dimanche, 8 mai 1882.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

DIMANCHE, 7 MAI 1882.

Nous lisons, dans le *Moniteur* (paroisse St-Jean-Baptiste), en 6 mai :

De toutes parts, de bons [illegible] et des [illegible] nouvelles les plus encourageantes des récoltes. Le chanvre est supporté et fait plaisir à voir ; on ne se rappelle pas l'avoir jamais vu si belle à cette saison de l'année et, nul doute, sans les désastres qui ont frappé une grande partie des pépinières sucrières de l'Est, la production du sucre aurait atteint près de 250,000 boucaus cette année. Aujourd'hui, il serait difficile d'estimer, même approximativement, la production, car l'année dès dégâts n'est pas encore connue. On rapportait dernièrement que les canaux submergées pendant plusieurs semaines étaient encore bourrés au retrait des eaux, car plusieurs planteurs ont même s'il en était ainsi il y aurait une perte si grande que le résultat ne donnerait à peine assez pour le plant de l'année prochaine.

—M. L. D. Martin a fait la semaine dernière une seconde remise des deniers secours pour les inondés, à la Nouvelle-Orléans. La somme totale s'élevait à $63.50, y compris $43.50 recueillies par le *Mardi-Gras* [illegible] les souscriptions [illegible] antérieures.

La cour de district s'est ouverte, lundi dernier, dans la paroisse St. Charles. Beaucoup d'affaires civiles, et si peu d'affaires criminelles qu'il doutait que le juge a déchargé le jury tiré pour la première semaine, et la cour s'est ajournée à lundi prochain. Il paraît que l'ordre règne à St. Charles. C'est là le résultat certain de la justice criminelle intelligemment administrée.

—Le gouverneur McEnery invite les commissaires de levées et les présidents du jury de police dans les districts de levées à se réunir à Baton Rouge le 15 mai pour considérer des questions importantes concernant les levées.

Le cardinal archevêque de Rouen, M. de Bonnechose, vient, dit le *Temps*, d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse des instructions touchant la conduite à tenir par les catholiques en présence du vote à l'enlèvement de la neutralité sur l'instruction primaire obligatoire. Dans ces instructions, l'honorable prélat s'est malaisé sur le terrain où ce vote plaide précédemment l'évêque d'Angers et le cardinal archevêque de Paris. M. Bonnechose proscrit aux fidèles la soumission à la loi, tout en réservant le droit des parents à contrôler, par tous les moyens en leur pouvoir, le caractère de l'instruction donnée aux enfants, et à exercer l'attention soit des chefs de l'Eglise, soit des autorités scolaires, si l'enseignement de l'école communale perdait ce caractère de neutralité religieuse qui est dans la lettre comme dans l'esprit de la lettre.

Le langage de l'archevêque de Rouen, sur ce chapitre de l'obéissance à la loi, est même plus explicite que celui de nos deux évêques catholiques : "La loi sur l'école de Bonnechose, la neutralité de l'enseignement, la neutralité dans cette neutralité, quelque difficile qu'elle soit, sera strictement observée ; lorsque vous aurez la certitude que l'enseignement de l'école communale ne contredira en rien celui de l'Eglise et ne conseillera pas les doctrines et les maximes de notre sainte religion, vous pourrez envoyer vos enfants à cette école."

On sait qu'Ambroise Thomas a écrit une partie de "Françoise de Rimini" dans ce villa d'Argenteuil et l'autre partie à la pointe de Saint-Gildas, sur les côtes de la Basse-Bretagne, où il s'est fait bâtir un petit chalet dans le style du quinzième siècle. Le *Siècle* prête à l'éminent compositeur la confession suivante :

Il n'y a que deux mois environ que je suis de retour de Bretagne, et je me repose réellement. Et mon repos commence dès que je monte en voiture. En arrivant à Saint-Gildas après dix-sept heures de chemin de fer et de voiture, je n'éprouve plus d'autre fatigue, je ne vois plus les tracasseries des grandes villes, les grandes hordes marines qui peuvent de toutes parts, et quand, insensiblement, mais aussi, j'entends mes pirouettes grincer le soir sous les vents [illegible] je vis, je m'appartiens, je suis jeune [illegible] Chante. Le marée est mon [illegible] Quand elle est haute, le pays est rassuré sur lui-même, mon manoir est inaccessible. Je ne crains les visiteurs qu'à marée basse. Mais à ce moment je prends mon fusil et je vais chasser. Ah ! il y a de bonnes minutes dans la vie, d'où quelqu'un est seul.

Les "Débats" pensent qu'il ne faut pas se laisser décourager par les défaillances du suffrage universel manifestées par l'abstention.

Le pays est fatigué, et quand une grave question ne l'appelle pas aux urnes, on comprend qu'il reste à son foyer.

Le "Siècle" recommande aux républicains d'avoir beaucoup de modération et de tact dans le choix du moins-mal pour ne pas exciter les oppositions où ils sont en majorité, soit pour choisir un homme calme et modéré où ils sont en minorité.

Le "Pays" s'occupe de la loi sur les associations nouvelles et pense que sans les dispositions des membres honorables ne saurait subsister.

"L'Intransigeant" prend motif des conspirations russes pour dénoncer que les négociations n'y aboutent aucun résultat autre que de donner de la force aux conspirateurs. Il n'y a qu'un remède, la liberté.

Le "Parlement" prend acte de la mise en garde du clergé français qui accepte le principe de l'école neutre en tournant à en demander l'application entière et loyale.

M. Ferdinand de Lesseps et le commandant d'état-major Roudaire ont eu, avec M. de Freycinet, une entrevue au sujet de la création d'une mer intérieure par le percement du seuil de Gabès, au nord de la Tunisie et des départements français en Algérie.

L'étude de cette question sera confiée à une commission de 45 membres, qui recherchera les moyens d'assurer à M. Roudaire le projet Roudaire sans entraîner immédiat la participation financière de l'Etat.

Le duc d'Ayen, à l'occasion de la nomination d'un vice-amiral : "Je ne vois dans tout cela qu'un vice de plus dans l'Etat."

Quelqu'un disait à Fontenelle, vieux et cassé : "Cotinnus bête [illegible] Oui, mais vu pas, [illegible] vu."

Sophie Arnould disait d'une actrice fort laide : "Il n'est pas nécessaire d'aller à Saint-Cloud pour voir, jouer les eaux."

—L'Union fédérale des Sociétés de gymnastique de France organise une grande fête de gymnastique qui aura lieu à Rouen, les 18, 19 et 20 mai.

Pendant la [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]